complètement en deçà que me donne la loi, d'insérer sa lettre dans votre journal à la place même où a paru l'article susvisé.

Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PAURICHE,
Secrétaire de la mairie de Seclin.

Allons, Messieurs de la « Croix » encore un gros mensonge dont vous aurez à demander l'abolution.

SI GROUSSAU EST BATTU, LE CURÉ REBOUTEUX N'OPÉRERA PLUS !

Toutes les forces d'argent, toutes les puissances d'intimidation sont mises en jeu dans la 9e circonscription de Lille, pour conserver au léget du pape Groussau, son siège à la Chambre. Cette opération, pour laquelle il devait suffire, croyions-nous, d'un ironcement de sourcils de Dieu le Père, serait particulièrement difficile à réaliser, si nous en jugeons par la ténacité et l'énergie qu'y mettent tous les curés et tous les vicaires de la circonscription.

Deuis huit jours, les subordonnés de Charost visitent, sans en excepter une seule, toutes les maisons de toutes les paroisses, durs et menaçants ici, calins et prometteurs plus loin. Mais ent.: tous ces serviteurs de la cause agréable à Pie X et M. Henri Langlais, la palme revient sans conteste au vicaire de Lompret. Cet ecclésiastique est vaguement médecin et sa réputation rebouteuse s'étend des limites de sa commune aux confins de Verlinghem. Avec la figure retournée et désespérée d'un jeune docteur qui voit mourir son premier malade, M. le vicaire va de porte en porte et informe ses paroissiens et paroissiennes que, placé par M. Groussau à Lompret, il sera contraint de quitter le pays si M. Groussau n'est pas réélu.

Lompret est menacé de perdre dans le même personne et son médecin et son curé.

Nous ne savons pas si cette terrible perspective fait frémir les habitants de Lompret mais à la place de M. Groussau, nous commencerions à trembler; si les guérisseurs s'en mêlent, c'est que sa candidature est bien malade.

UN COUP D'ŒIL DANS LA 3me CIRCONSCRIPTION DE VALENCIENNES.

Avant-veille du scrutin et déjà toute la circonscription est sillonnée de colleurs d'affiches de l'avant-dernière heure.

Les mines, faut-il le dire, les Forges plus encore, ont épuisé dès le premier tour, tous leurs moyens de pression et l'on sait s'ils sont variés et puissants. Les curés ont marché avec vigueur pour Macarez, candidat de la « Dépêche » autant que du « Progrès du Nord » ; ils se sont comporté partout en agents électoraux autoritaires ou rusés

Pour montrer jusqu'où peut aller leur zèle, citons l'exemple de ce curé qui après avoir tonné en chaire contre Lefebvre, le réprouvé, retenait à l'Eglise des enfants du catéchisme pour tenir à ces bambins, garçons et filles, ce propos chrétien : « mes enfants, écoutez bien ce que je vais vous dire, allez vers vos parents et répétez-leur chaque jour, que Lefebvre est un fripon et que tous ceux qui voteront pour lui seront des coupables et des imbéciles. »

Il est de loyauté de constater que pendant cette période de second tour la méthode de l'action directe a été abandonnée.

Il y a peut-être pour cela une bonne raison : qu'on en juge. Le citoyen Lefebvre fait modestement sa pronagande dans une carriole où généralement il se trouve seul. Après une conférence faite à Escaudain, avec le concours de Raoul Evrard, du Pas-de-Calais, le maire de Denain s'en retournait. Soudain, une bande d'apaches assaillit la voiture : les forcenés avaient compté sans leur hôte ; les bons citoyens d'Escaudain avaient eu vent du mauvais coup et huit d'entre eux accompagnaient leur candidat. Ils n'avaient pas froid aux yeux, ils le firent bien voir ; aucun des agresseurs ne se flatta de l'équipée, mais tous purent prouver, ils en portaient les marques, qu'ils avaient loyalement tenté d'accomplir leur besogne.

Qui donc en serait doûté, à Lille et autres lieux, que M. Macarez n'est qu'un modeste prolétaire. Comme les apparences sont trompeuses ! Mais le doute n'est pas possible ; voici qu'une affiche qui couvre les murs de sa circonscription, signée de son nom, le déclare sans ambages :

« Electeur !

« On te tient en disant que Macarez est un capitaliste.

« Macarez est un cultivateur cultivant des terres à bail. C'est un travailleur comme toi ».

De passage à Haulchin, comme nous témoignions notre étonnement d'apprendre que « Mossieu le Maire » n'était pas un puissant propriétaire terrien, un vieux paysan madré avec lequel je cheminais prétendit me donner la clef du mystère : que M. Macarez ait des terres à bail, c'est vrai, nous disait-il ; mais il les sous-loue avec bénéfices ; il a même, assure-t-on (peut-on le croire), des terres de bureau de bienfaisance, prises à bail, et dont il tire sous-location. Notre étonnement ne faisait que croître ; nous offrîmes un verre de bière à notre compagnon de route, nous lui fîmes répéter son propos au cabaret, personne ne lui opposa de démenti.

Les affiches apposées ce matin sont de lecture intéressante : ici, on avertit les petits commerçants qu'en votant pour Lefebvre ils voteront pour leur disparition ; là, on prévient les électeurs que Lefebvre ne leur sera jamais reconnaissant, et qu'il les traîtera toujours en ennemis s'ils ne sont pas de son clan ; plus loin on s'adresse aux radicaux-socialistes en reprenant l'antienne de la « Dépêche », de la « Croix », du « Progrès du Nord » :

« Voulez-vous continuer d'exister ?

« Voulez-vous disparaître ?

« Souvenez-vous de Dron, de Potié !...

« Si vous voulez vivre, votez pour le Parti radical et non pour le Collectiviste ».

Nous croyons intéresser les électeurs de la 3e circonscription de Valenciennes en transcrivant pour eux une lettre que nous avons pu lire à Emerchicourt.

« 6 mai 1914.

« Le maire de la commune d'Haulchin, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, officier du Mérite agricole, à M. Lemoigne, maire d'Emerchicourt.

« Mon cher collègue,

« J'ai vivement regretté de ne pas vous avoir rencontré lors de ma visite à Emerchicourt.

« Vous êtes républicain : vous ne pouvez donc pas soutenir un collectiviste.

« Vous êtes commerçant, vous ne «pouvez pas vous suicider» en votant pour Lefebvre

« Je n'ai pas besoin de vous dire « que je serai, si je suis élu », à votre disposition.

« J'ose espérer un meilleur résultat qu'au premier tour et vous prie de croire à mon entier dévouement.

« E. MACAREZ. »

Cette lettre n'est pas malhabile, elle dose judicieusement une menace de boycottage ambiguë et une promesse de concours et de dévouement alléchante.

Combien de lettres semblables ont dû sortir de multiples officines !

Le maire d'Emerchicourt est négociant en chaussures, en épiceries ; quand Lefebvre sera élu, ses clients qui partagent ses opinions, le quitteront-ils ? Si Macarez avait pu être élu, lui eut-il amené un surcroît de clientèle ?

Gens aux abois, le citoyen Lefebvre à un frère qui sollicita un emploi à la mairie de Denain, il ne fut pas possible de faire droit à sa demande.

A la veille du scrutin, voilà les gens de Macarez qui s'appitoient sur son sort ; ils vont le chercher à Lille et lui offrent un emplai — de porteur de bulletins.

Braves cœurs !

Le maire de Denain continue paisiblement sa campagne, il est sans inquiétude et, dans tout le pays, on attend avec une confiance absolue la victoire républicaine de la circonscription au ballottage du 10 mai.

LE SUCCES ASSURÉ DE GUISLAIN

L'élection Guislain est assurée ; dans la dernière conférence donnée hier à Marchiennes, où le citoyen Desmons a pris la parole, 500 citoyens radicaux-socialistes et socialistes ont longuement acclamé avec enthousiasme, la candidature de la discipline républicaine du citoyen Guislain et se sont séparés après avoir voté un ordre du jour proclamant la nécessité du bloc des forces d'extrême-gauche, au cri de Vive la République démocratique et sociale.

M. MACAREZ DERNIER CANDIDAT DU « PROGRÈS ».

Le « Progrès n'a plus d'espoir !

Son seul et dernier candidat est M. Macarez.

De Castiau, — qui ne saurait être élu que par les voix cléricales de M. Derudder, — il n'ose souffler mot !

Le pauvre journal ex-radical, rédigé par un transfuge et dirigé par un demi-français, n'a plus comme ressource que de défendre les radicaux qui ont besoin des voix socialistes pour être élus, ou de désavouer ceux de ses amis politiques qui, fidèles à la tactique réciproque de discipline républicaine, se sont désistés en faveur des républicains socialistes plus favorisés.

Allez expliquer cette cacade, surtout quand on s'appelle Despret ou Martin-Mamy !

SOUGEY ET SES DERNIÈRES PALINODIES.

Dans la 5e de Béthune, le candidat de la « *Dépêche* », des curés, de l' « *Echo* » et des Compagnies minières, c'est-à-dire M. Sougey, traître à son passé, traître à son maître le citoyen Baggio, traître à ses origines, essaie, par les moyens les plus bassement démagogiques, d'enlever des voix à notre ami Sorriaux.

C'est ainsi, notamment, que son journal ose faire appel aux électeurs du citoen Maurice Monier, en même temps que, vingt lignes plus loin, il traîne dans la boue l'ancien candidat d'Union radicale et socialiste.

Nous ne prendront plus la peine de rappeler à M. Sougey toutes ses palinodies, toutes ses trahisons. Il est assez connu dans la circonscription pour qu'il ne soit plus besoin de la livrer au mépris public.

Aux électeurs radicaux et démocrates, nous nous contenterons de rappeler le manifeste ci-dessous qui leur indiquera le devoir du 2e tour :

De concert avec les militants républicains socialistes qui avaient donné leur adhésion à la candidature du citoyen Maurice Monier, rédacteur en chef du « Réveil du Nord », le comité de la Ligue radicale-socialiste du canton de Carvin a examiné la situation électorale du second tour de scrutin.

Le comité électoral d'Union radicale et socialiste tient à protester avec indignation contre l'espoir formulé par M. Sougey, dans une circulaire répandue à profusion, de bénéficier des voix recueillies par Monier.

Si les électeurs radicaux et républicains-socialistes comprennent leur devoir, et ils le comprendront, ils suivront les indications très nettes données par Monier dans sa lettre de désistement.

ILS VOTERONT SANS AUCUNE EXCEPTION POUR LE CITOYEN U. SORRIAUX, SEUL CANDIDAT DE LA DISCIPLINE RÉPUBLICAINE.

Ils refuseront le concours DES HONNÊTES DÉMOCRATES AU CAMELÉON POLITIQUE qui a donné assez de gages à la réaction cléricale pour obtenir en sa faveur le retrait de la candidature Vilain, et qui se fait accompagner pour sa campagne du second tour par tout ce que notre canton compte D'ADVERSAIRES DE LA REPUBLIQUE, DE LA CLASSE OUVRIÈRE, DU PETIT COMMERCE ET DE LA PETITE CULTURE.

Républicains, socialistes et radicaux du canton de Carvin, haut les cœurs ! et tous aux urnes pour le seul vrai candidat républicain, pour le citoyen Uriane SORRIAUX.

Vive la République laïque et démocratique ! Vive SORRIAUX !

Pour le comité électoral : WAGON, CHARLON, ancien maire, conseiller municipal d'Hénin-Liétard, président. — A. HECQUET, juge de paix suppléant à Carvin, vice-président. — J. CAPRON, maire de Montigny-en-Gohelle, vice-président. — L. BERLINGUEZ, délégué cantonal à Courrières, secrétaire

Vu et approuvé : Maurice MONIER, rédacteur en chef du « Réveil du Nord ».

La Discipline Républicaine et le 2me tour

Dans la Seine

SCEAUX (2e circonscription : Nogent-Saint-Maur). — Au premier tour, Albert Thomas, socialiste unifié, député sortant, a obtenu 9,575 voix contre 5,006 à M. Chéron, radical socialiste ; 3,164 à M. Auffray, républicain démocrate, et 1,746 à M. Gollas, progressiste.

La fédération des comités radicaux et radicaux socialistes de Nogent et de Saint-Maur, « estimant qu'il n'y avait pas péril pour la République », décida le maintien de la candidature de M. Adolphe Chéron. Mais le comité exécutif de la rue de Valois, soucieux de la discipline républicaine, désista M. Chéron en faveur de Thomas. En présence de cette décision, le comité d'alliance radicale et radicale socialiste de Saint-Maur a envoyé sa démission au comité de la rue de Valois, qui, vraisemblablement, n'y perdra pas grand'chose.

Hommage à Ferdinand Buisson

Paris, 8 mai. — On nous communique la lettre ouverte suivante, qui a été adressée à M. Ferdinand Buisson :

« Monsieur,

« En apprenant qu'à la suite des élections du 26 avril dernier vous avez décidé de ne pas poursuivre la lutte, les soussignés éprouvent le besoin de vous dire, et de dire publiquement, la tristesse que leur cause l'échec d'un homme tel que vous.

» Ils estiment que le Parlement subira une grave diminution s'il perd définitivement une aussi haute conscience que la vôtre, et ils voudraient que tous les partis s'en rendissent compte.

» Tous enfin nous vous exprimons notre respectueuse admiration pour le noble désintéressement dont vous avez fait preuve en vous retirant, sans hésitation et sans réserve, dès qu'il vous a paru de votre devoir de le faire. Par là vous aurez tiré de votre échec même un nouveau moyen de servir et d'honorer la cause qui vous est chère.

» Nous vous prions, etc. »

Parmi les nombreux signataires de cette lettre on remarque les noms de MM. Paul Boyer, directeur de l'école des langues orientales ; Brunschvicg, professeur à la Sorbonne ; Alfred Croiset, membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres ; G. Demartial ; E. Durkheim, professeur à la Sorbonne ; Ch. Guignebert, professeur à la Sorbonne ; Guy Grand, secrétaire de l'Union pour la vérité ; Louis Havet, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne ; Mme Pauline Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles ; Jean Kergomal, directeur de l'école normale d'instituteurs de Lyon ; Joseph Kergomard, professeur au lycée Louis-le-Grand ; Ernest Lavisse, de l'Académie française ; Xavier Léon, directeur de la «Revue de métaphysique et de morale» ; Ch. Seignobos, professeur à la Sorbonne ; Daniel Serruys, directeur à l'école pratique des hautes études ; André Seigfried, etc., etc.

La mystérieuse pendaison de la vieille rentière

A LA SUITE D'UNE PERQUISITION, SA DOMESTIQUE EST ARRÊTÉE

Paris, 8 mai. — Une dame Thérèse Denève, rentière, âgée de soixante-dix ans, était trouvée pendue au piton des rideaux de sa chambre à coucher, le 10 janvier, place de l'Eglise, 10, à Pantin. Sa domestique — une femme Léonie Savary, âgée de quarante-huit ans — se hâta de prévenir la police. A l'en croire, sa maîtresse était depuis longtemps hantée par l'idée du suicide. Une fois déjà elle avait tenté de se jeter dans le canal de l'Ourcq et sa bonne l'en avait empêché. Léonie Savary était depuis six ans au service de Mme Denève. Les renseignements fournis sur son compte étant bons, son récit ne parut pas suspect. On ouvrit le testament de la défunte : Mme Denève léguait à sa domestique toute sa fortune évaluée à 300,000 ou 400,000 francs. Mais les héritiers naturels de Mme Denève, qui habitent Schaerbeck, faubourg de Bruxelles, s'étonnèrent qu'étant impotente eu aux trois quarts paralysée, la vieille femme ait pu se tendre. Ils n'acceptèrent point le testament, et s'étant constitués partie civile, déposèrent contre Léonie Savary une plainte en captation d'héritage au parquet de la Seine. L'instruction de cette affaire fut confiée à M. Kastler, qui chargea le docteur Paul, médecin légiste, de procéder à l'autopsie de la défunte. Le praticien conclut à la mort par pendaison, mais ne put pousser plus loin ses conclusions.

Hier M. Kastler, assisté de son greffier, se rendit à Pantin où Léonie Savary demeure encore dans la maison de son ancienne maîtresse. La servante renouvela ses premières déclarations et révéla, en outre, que les cousins de Mme Denève lui proposaient une somme de 100,000 francs sur l'héritage dont ils se plaignaient d'être frustrés, si elle consentait à transiger. Elle ajouta que forte de son droit, elle s'était refusée à cet arrangement. Le juge d'instruction perquisitionna alors dans l'appartement.

Léonie Savary avait sur elle deux reconnaissances de dettes, signées d'un commerçant de Pantin, qui auraient dû être déposées entre les mains du notaire. Les magistrats les saisirent. Ils trouvèrent également de l'argenterie, de nombreux bibelots et 400 francs en pièces d'or dans une malle, déposée chez une voisine. Léonie Savary fut alors mise en état d'arrestation. On peut, en effet, dès maintenant, lui imputer un détournement d'actif successoral puisqu'elle n'a pas encore été envoyée en possession de l'héritage. C'est d'ailleurs la seule inculpation qu'on puisse relever contre elle, jusqu'à présent, car il semble ne faire aucun doute que Mme Denève, dont les diverses tentatives de suicide sont nettement établies, s'est bien donné la mort.

Le "Petit Comédien" devant les Assises de Seine-et-Oise

L'assassinat du rentier Berthault

Versailles, 8 mai. — Aujourd'hui comparait devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise le nommé Louis Louis, dit le « Petit Comédien », qui fut déjà, en 1901, condamné à mort par contumace pour l'assassinat de M. Berthault, rentier à Boissy-la-Rivière.

Voici, d'après l'acte d'accusation, les charges qui pèsent sur lui :

« M. Berthault, âgé de 74 ans, habitait à Bsiosy-la-Rivière, arrondissement d'Etampes, une maison isolée, située sur la route de Ormoy-la-Rivière. Dans la matinée du 27 novembre 1900 il s'était rendu à la chasse et était rentré à une heure de l'après-midi. Le lendemain soir, son jardinier, M. Laure, trouvait son corps dans le corridor de la salle à manger, le cou serré d'une serviette, les bras liés par un rideau et les jambes attachées à l'aide d'une corde. La maison avait été saccagée et l'on sut par la suite que les assassins avaient emporté le fusil, la montre de M. Berthault, et une somme de 354 francs.

« Les soupçons se portèrent aussitôt sur trois jeunes gens que l'on avait vu rôder dans le pays ; l'un d'eux avait même poussé l'audace jusqu'à demander au jardinier Laure des nouvelles sur la santé de son patron, M. Berthault.

« Les trois individus furent vite reconnus pour être Henri Blazy, 20 ans ; Yves-Marie Guillossou, 21 ans, et Louis Louis, dit «Benjamin» le «Petit Comédien», 21 ans, ouvrier de batterie.

« Blazy fut arrêté un mois après à Paris, et Guillossou fut retrouvé le 21 janvier 1900 à la « Petite Roquette », où il purgeait une condamnation pour vol. Tous deux firent des aveux complets et racontèrent leur crime avec un cynisme effrayant.

TROIS CHENAPANS

« C'était Blazy qui avait donné l'idée du crime au « Petit Comédien ». Le plan fut aussitôt conçu et les bandits le suivirent, point par point. Pendant que Blazy faisait le guet, le « Petit Comédien » et Guillossou escaladaient le mur et descendaient dans la cour. C'était l'heure du dîner de M. Berthault. Blazy sonna et M. Berthault vint ouvrir. Louis Louis s'élança sur le vieillard, le saisit à la gorge, le terrassa et Guillossou le traîna dans le corridor. Les trois bandits le ligottèrent et l'étranglèrent.

« La vie du « Petit Comédien », connue seulement jusqu'au jour du crime, était celle d'un homme à la recherche d'un mauvais coup à faire. Il a été élevé à la colonie pénitentiaire de Mettray, où il a laissé de bien tristes souvenirs. Pendant quatre ans, il a vécu avec des forains, menant une existence irrégulière, se faisant condamner quatre fois pour vol. On ne put jamais savoir ce qu'il était devenu jusqu'au jour tout récent (le 13 janvier 1914), où la brigade mobile l'arrêta sur les chantiers de Mondeville (Caen).

« Avant que la Cour d'assises ne condamnât Louis Louis à la peine de mort par contumace, les jurés avaient également condamné ses deux complices à la même peine. Puis Blazy et Guillossou bénéficièrent d'une commutation de peine et tous deux furent envoyés à perpétuité à la Guyane. »

Les débats

L'audience est présidée par le conseiller Coudert. M. Perrussel, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. L'accusé est défendu par Me Pérnard.

Sur 32 témoins cités, 13 sont décédés. Les 19 autres répondent à l'appel.

LOUIS LOUIS SE DEFEND

A l'instruction, Louis Louis s'était renfermé dans un complet mutisme ; il se défendra à l'audience et se défend avec beaucoup d'énergie.

Il reconnaît ses mauvais antécédents, ses anciennes condamnations. Il a été condamné sous les noms de Gouin et Lebars et, sous ce deuxième nom, il a travaillé à Honfleur et à Courbevoie.

Dans cette dernière localité, il a voté aux élections législatives sous le nom de Lebars ; mais il nie énergiquement être le «Petit Comédien». C'est ce qui importe, puisque l'assassin recherché était connu sous ce nom.

D. — A l'instruction, plusieurs témoins vous ont reconnu pour être le petit comédien.

R. — Ce n'est pas difficile ; le juge me faisait empoigner par deux gendarmes et disait aux témoins : « Regardez-le bien, n'ayez pas peur, on le tient ! » Le témoin répondait : « Oui, je crois bien qu'il lui ressemble ! »

« Est-ce suffisant pour m'accuser ?

« A l'époque du drame, autant que je puisse me le rappeler, je travaillais à Paris, à la Compagnie des Eaux ; mais comment voulez-vous que je puisse prouver cela ?

D. — Un témoin vous a reconnu et a déclaré que vous deviez avoir un tatouage entre le pouce et l'index.

R. — Oui, j'ai une ancre tatouée à cet endroit, mais tous les terrassiers ont des tatouages semblables, et puis, si j'ai volé un état civil, c'est qu'il me fallait des papiers pour travailler.

« J'ai travaillé à Versailles et je puis indiquer des adresses.

« Si j'ai refusé de parler à l'instruction, c'est que le juge déformait tout ce que je m'expliquer. »

disais et j'ai préféré attendre l'audience pour

A 2 heures et demie l'audience est suspendue.

Versailles, 8 mai. — A la reprise de l'audience, l'audition des témoins commence. Ceux-ci ne sont pas tres affirmatifs.

Louis-Louis souligne hablement leurs hésitations.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

Demain, on lira les dépositions des témoins décédés qui ont déposé au précédent procès.

On commencera ensuite le réquisitoire.

Horrible assassinat à Bondy

Un cadavre de femme décapitée dans une cave

Paris, 8 mai. — Un crime épouvantable dont les mobiles sont des plus mystérieux, a été découvert cet après-midi, à Bondy, où il a provoqué une émotion considérable.

Une femme de condition modeste a été trouvée assassinée dans la cave d'une maison inhabitée. La tête avait été tranchée et presque complètement séparée du tronc.

Voici dans quelles circonstances cet horrible assassinat a pu être connu :

Au numéro 46 de la rue de la Gare se trouve un pavillon d'habitation avec jardin qui appartenait à une vieille rentière, Mme Duvoir, décédée le 30 mars dernier.

La maison n'avait pas été vendue, mais les meubles qui la garnissaient avait été dispersés il y a une quinzaine de jours environ. Il ne restait plus dans le pavillon qu'une trentaine de pigeons, auxquels une brave ménagère du pays, Mme Cluzeau, âgée de 47 ans, domiciliée 29, rue Yvonne, avait coutume de venir chaque jour donner la pâture.

Ce matin, vers huit heures, Mme Cluzeau s'en vint chez sa fille, Mme Faustin, mariée à un chauffeur de la Société du Gaz de Paris et qui habite 11, rue de la Gare. Mme Cluzeau, après avoir travaillé un peu avec sa fille, prépara la lessive, puis elle s'en fut donner à manger aux pigeons.

Il était dix heures et demie. A midi, la ménagère n'avait pas reparu. Sa fille, inquiète, se rendit au pavillon, frappa à la porte et, ne recevant pas de réponse, couru tchercher un serrurier. La porte ouverte, on pénétra dans le pavillon. Mais on n'y trouva pas Mme Cluzeau.

DANS LA CAVE

Cependant, dans la cuisine on remarqua qu'un peigne et une pèlerine lui appartenant étaient a terre ; à côté gisait une autre pèlerine, appartenant à une personne inconnue. En cherchant, on s'aperçut que la porte de cave était ouverte. On descendit et au bas de l'escalier on découvrit le cadavre de la malheureuse femme.

Mme Cluzeau était bâillonnée. Elle avait les jambes ref liées sous elle et les mains liées derrière le dos. Un mouchoir, rouge de sang, serrait le cou.

Le commissaire de police de Bondy, prévenu immédiatement, vint bientôt procéder aux constatations.

Il résulte de celles-ci que la malheureuse aurait été attaquée dans la cuisine, ligotée à cet endroit et portée ensuite dans la cave où les assassins lui auraient tranché la gorge avec un rasoir ou un couteau.

A trois heures de l'après-midi, M. Mouton, directeur de la police judiciaire, le docteur Paul, médecin-légiste, Davil, chef du service anthropométrique, arrivent sur les lieux procèdent à de nouvelles investigations. Les recherches n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat précis.

On ne peut déterminer encore le mobile de ce crime, et les voisins que nous avons interrogés n'ont rien entendu, ni rien vu.

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

Le mystère de la Grand'Paud

LA DÉPOSITION D'UN COUREUR CYCLISTE

Brest, 8 mai. — Le coureur cycliste Laurent, actuellement employé comme mécanicien à bord du « Gorbet-Mendi » où travaillait Bossart, déclare que le jour où il fut embauché, c'est-à-dire le 29 janvier, Bossart lui tint le propos suivant :

« Il y a quelque temps, je suis allé dans le bois de la Palud avec l'inspecteur Lemez, à la recherche du cadavre de M. Cadiou. Je longeais le ruisseau, alors que Lemez longeait le haut du bois. Dans un chemin creux, nous nous sommes rejoints à l'endroit où je savais que M. Cadiou avait l'habitude d'aller voir le débit du ruisseau. J'ai senti une odeur de cadavre, mais la terre était couverte de neige et je n'ai rien dit. Si j'étais méchant pour Pierre, comme il l'a été pour moi, je pourrais le faire pincer. »

L'intérêt de ce propos de Bossart est qu'il a été tenu le 29 janvier, c'est-à-dire 6 jours avant que M. Jean-Marie Cadiou ne retrouve son frère.

Laurent sera confronté demain matin avec Bossart.

UNE CONFRONTATION

M. Bidart de la Noë a confronté ce matin le contremaître Bignard, M. Jean-Marie Cadiou et Pierre.

M. Bignard maintient que c'est le 30 décembre vers 11 heures un quart que Pierre et M. Cadiou quittèrent ensemble l'usine.

Pierre déclare que Bignard se trompe.

M. Jean-Marie Cadiou prétend que Bignard lui dit, le jour de la découverte du corps de son frère : « Ne me laissez pas seul avec le cadavre ; si Pierre revenait et me trouvait là, il me tuerait. »

Bignard affirme que ses paroles ont été mal interprétées. Il craignait de rester seul, pensant que l'assassin se trouvait peut-être caché dans les environs. Il n'a jamais eu peur de Pierre.

Le même jour, Mme Bignard rencontra M. Jean-Marie Cadiou à sa sortie du bois et lui demanda :

« Est-ce bien votre frère que l'on a retrouvé ? »

Sur une réponse affirmative, elle poussa un soupir de soulagement et dit : « Quand j'ai vu tout ce mouvement, j'ai cru que mon mari venait d'être assassiné ! »

Le juge demandera cet après-midi à Mme Bignard ce que signifiaient ces paroles.

UN SACRISTAIN BELGE ARRÊTÉ

Bruxelles, 8 mai. — Le sacristain Raymond K..., âgé de 30 ans, célibataire, attaché à l'église du Centre, à Montigny-sur-Sambre, a été arrêté par le parquet de Charleroi.

Il est prévenu d'avoir souillé des petits garçons de 10 à 15 ans. La police a relevé environ 80 faits.

Les assurances sociales en Belgique

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 8 mai. — La Chambre a voté en dernière lecture, par 83 voix de droite et 57 abstentions libérales et socialistes, le projet de loi sur l'assurance contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse.

M. Verhaeguen, chef des démocrates chrétiens, a déclaré que la loi ne garantissait pas l'indemnité et il a émis le vœu qu'elle soit remaniée avant d'être appliquée.

M. Peché a donné lecture de la déclaration du parti libéral justifiant son abstention.

Le citoyen Huysmans a donné lecture de la déclaration du groupe socialiste, justifiant son abstention et qui dit :

« Le groupe socialiste ne votera pas « oui » :

« *Parce que le projet exclue des milliers de travailleurs manuels et intellectuels;*

« *Parce qu'il fait des caisses régionales le point de concentration des mauvais risques;*

« *Parce qu'il favorise la création de mutualités patronales où les ouvriers seront fugués;*

« *Parce qu'il permet aux affiliés la garantie des secours, mais ne donne aucune sanction réelle à cette promesse ;*

« *Parce que le système ne peut donner des indemnités suffisantes ;*

« *Parce qu'il n'exonère pas les petits salaires ;*

« *Parce qu'il ne prévoit pas de régime transitoire pour des milliers d'ouvriers déjà âgés qui, demain comme aujourd'hui, devront vivre d'aumones ;*

« *Parce qu'il met à la charge des ouvriers des risques d'invalidité qui devraient être couverts par le patronat et par les pouvoirs publics ;*

« *Parce qu'il ne consacre pas la gratuité de la pension de vieillesse ;*

« *Parce qu'il met aux mains du parti clérical un redoutable instrument de domination politique* ».

Le groupe socialiste ne votera pas « non » *parce que le projet prévoit en matière de pension de vieillesse une intervention plus forte des pouvoirs publics ;*

« *Parce qu'il consacre le principe d'obligation que le parti ouvrier, à son entrée en cette Chambre, était presque seul à donner, et dont le triomphe à une énorme majorité, malgré les dernières résistances du parti de la droite, intéresse deux millions de travailleurs et rendra inévitable, dans un prochain avenir, la révision d'une loi défectueuse et incomplète.*

C'est pour ces motifs que le groupe socialiste s'est abstenu.

Em. HOUSIAUX.

FEUILLETON DU 9 MAI. — N. 12

GUENILLON

par Maxime AUDOUIN

En plein bonheur

Le secret ! Ces « oubliettes » de la justice moderne, moins brutale, moins expéditive, plus hypocrite dans la forme, mais tout aussi barbare que la justice des temps anciens !

Le Floch, pour la durée qu'il plairait au juge omnipotent de l'y maintenir, se trouvait séquestré du monde, livré à lui-même, aux terreurs de la solitude, aux pires défaillances, aux pires suggestions, aux pires hantises, auxquelles l'abandon, le silence, la tristesse, le sentiment de l'impuissance, le désespoir, abaissent, d'une torture lente, mais irrésistible, mais sûre, les caractères les plus fermes, les volontés les mieux trempées !

Pour Le Floch, cette torture — alors odieuse, et dans sa situation, dépassant presque les limites de l'endurance humaine, — se résumait en la privation de toute nouvelle concernant sa femme et sa fille, sa chère Germaine, qui pouvait être mourante, morte, sans qu'il en eût connaissance, sa fille, sa pauvre petite Geneviève, abandonnée sans dépense à tous les hasards de la vie !

Ah ! s'il n'avait pas laissé derrière lui ces êtres adorés, que lui eût importé le jugement des hommes, avec ses sanctions redoutables, la déportation, la mort même ?

Mais elles ! elles, les innocentes victimes ! Ah ! Dieu !...

Trois jours durant, prenant à peine la nourriture nécessaire pour se soutenir, succombant, seulement par intervalles, à un lourd sommeil qu'agitaient d'affreux cauchemars, les nerfs exaspérément tendus, enfiévré, farouche, il arpenta sa cellule comme un fauve en cage, ballotté entre des résolution contraires et interrogeant sa conscience avec une angoisse croissante.

Où était le devoir ?

Ces trois journée ne furent pour lui, à vrai dire, qu'une longue agonie morale. Partous, sentant la folie étreindre son cerveau, surmené, des idées de suicide le hantaient, et il se levait déjà, prêt à se briser le crâne contre le mur. C'eût été si doux de terminer ce martyre, de s'anéantir dans l'éternel repos !...

Le quatrième jour, le juge d'instruction, avisé de son état d'esprit par les gardiens qui le surveillaient étroitement, le fit de nouveau amener à son cabinet.

Il fut stupéfait, en revoyant le prisonnier, épouvanté des ravages que la claustration avait opérés dans tout son être depuis la dernière entrevue.

Voûté, la barbe longue, le cheveux en désordre, les traits convulsés, les yeux hagards dans les orbites caves Le Floch était méconnaissable.

— Voyons, lui demanda-t-il avec une émotion mêlée de sincère pitié : êtes-vous enfin décidé à parler ?

Le Floch se laissa tomber sur la chaise que, sur un signe du « patron », le greffier lui avançait, et, farouche, la voix sourde, les dents serrées :

— Monsieur, condamnez-moi, guillotinez-moi, mais, par grâce, qu'on en finisse !... a résolution est invincible ; je ne parlerai pas !...

— C'est là de votre part, il faut l'avouer, une singulière obstination !

— Je vous en supplie, monsieur, faites-moi donner des nouvelles de ma femme et de ma fille !

— C'est une faveur que vous me demandez là, et cette faveur, il faudrait la mériter par un peu plus de franchise. Ainsi, dites-moi où se trouve le million disparu.

Le Floch se leva d'un bond, étreignit son front de ses deux mains crispées, puis, se laissant retomber sur son siège, il cria d'une voix rauque :

— Je ne peux pas !... non !... je ne peux pas !..

— Ah ! voilà enfin un aveu ! Vous savez donc où est l'argent ?

— Je le sais.

Le juge poursuivit d'un accent de triomphe :

— Et si vous savez où est l'argent, c'est donc bien que vous l'avez volé ?

— Non, monsieur, je n'ai rien volé, je vous le jure !

— Je ne comprends plus ; expliquez-vous.

— Cet argent, M. de Tréfontaine me l'a confié en dépôt pour une destination sacrée.

— Quelle destination ?

— Il ne m'est pas permis de vous répondre.

Le juge haussa les épaules.

— A d'autres !... Enfin, il résulte de vos paroles mêmes que vous êtes détenteur du million disparu.

— Je n'en suis pas détenteur dans le sens propre du mot : M. de Tréfontaine m'a seulement indiqué l'endroit où il l'a caché.

— Alors, c'est bien simple ; faites-moi connaître cet endroit.

Une rosée de sueur glacée perla au front de Le Floch ; un tel égarement se peignait dans ses yeux que le magistrat, brave homme au fond, nous l'avons dit, se sentit enfin apitoyé.

— Allons ? insista-t-il pour la forme.

Le malheureux fit de la tête un signe de dénégation énergique.

— Cessez de me torturer, monsieur, vous voyez bien que je suis résolu à me taire ; c'est affaire entre moi et ma conscience : je ne parlerai pas...

Puis, balbutiant :

— Ma femme !... ma fille !...

Il y eut un silence.

— Soit, dit le juge, vaincu ; veuillez signer votre interrogatoire. Vous pouvez faire appeler votre avocat et obtenir par lui les renseignements que vous désirez ; je donnerai les autorisations nécessaires pour que votre famille ait accès auprès de vous.

— Merci !...

Le Floch signa la feuille que le greffier plaçait devant lui ; après quoi, il sortit du pas chancelant d'un homme frappé de folie et qui n'a plus concience de rien de ce qui l'entoure.

La porte refermée derrière lui, le juge hocha la tête, soucieux, et son greffier put l'entendre qui murmurait :

— Qui sait ?... Il y a certainement là-dessous un mystère... il faudra le pénétrer.

Le soir même, Le Floch recevait la visite de son avocat.

VI

Planche de salut

Maître Courtois, du barreau de Versailles, chargé de présenter la défense de Le Floch, était un brave homme plein de talent, au cœur chaud, à la parole ardente et persuasive, rompu aux joutes oratoires de la cour d'assies, où le ministère public trouvait en lui un adversaire redoutable et redouté.

Déjà âgé, il apportait dans son ministère une grande indulgence pour les misérables dont il lavait à disputer à leurs juges la vie ou la liberté

Lorsqu'il pénétra dans la cellule de son client, la lecture des journaux, pleins de détails accablants pour ce dernier, l'avait médiocrement prévenu en sa faveur ; aussi, dès le seuil, l'enveloppa-t-il d'un regard inquisiteur.

L'impression qu'il recevait de ce premier contact le trompait rarement.

L'impression fut à l'avantage de Le Floch.

Sans doute, le prisonnier avait les traits creusés, les yeux égarés, les vêtements, la barbe et les cheveux en désordre ; sa figure énergique gardait, de ses cruelles luttes intérieures, de l'extrême tension de sa volonté, quelque chose de dur, mais sa physionomie respirait une si évidente loyauté, que le brave avocat se sentit gagné déjà à sa cause ; il ne s'inquiéta pas de savoir s'il avait devant lui un innocent ou un coupable, il ne vit en Le Floch qu'un malheureux pantelant d'une souffrance peu ordinaire, et il sentit naître en lui une grande sympathie mêlée à une immense pitié.

— Eh bien, mon ami, lui dit-il avec bonté, vous m'avez fait appeler, que puis-je pour vous ?... Je..

— Vous pouvez me rendre un service inappréciable, monsieur, et dont je vous garderai une reconnaissance éternelle... Pardonnez-moi de vous interrompre, mais, en vérité, ce que j'endure est intolérable, et j'ai hâte de savoir... de savoir...

Il s'arrêta, pâlit, porta la main à sa gorge, qu'une angoisse indicible étranglait.

— J'ai une femme, monsieur... une petite fille au berceau...